



Mission pour les
Initiatives Transverses et
Interdisciplinaires

Défi Plastiques et micro-plastiques en milieux aquatiques

Appel à projets 2019

Bien que le problème de la pollution marine soit largement reconnu, la lutte contre la pollution plastique dans les écosystèmes aquatiques apparaît comme un défi scientifique et sociétal des plus complexes pour les années à venir, et qui requiert une approche résolument interdisciplinaire.

Ce défi est global et réunit des questions concernant le cycle de vie des plastiques, des microvoies nano-plastiques depuis leur génération, leur transport dans les milieux aquatiques et leur impact biotique comme abiotique sur le fonctionnement des écosystèmes. Un autre pan de recherche largement méconnu concerne l'éco-toxicologie de ces micro-plastiques sur le fonctionnement du vivant, avec des questions allant de la physiologie à la valeur sélective des organismes aquatiques. Enfin, les défis sociétaux que posent ces pollutions plastiques à travers les services écosystémiques rendus par les milieux aquatiques ouvrent des questions complexes de gouvernance, au niveau local comme international, qui requièrent des analyses de risques à travers différents scénarios, de sorte à mettre en place les meilleures stratégies de prévention ou d'atténuation des impacts de ce type de pollution.

L'objectif de cet appel à projets est d'aborder de façon originale la question de la pollution plastique des écosystèmes aquatiques par des approches interdisciplinaires issues de collaborations entre disciplines qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. La totalité des champs concernés est éligible.

Critères d'éligibilité

- Le porteur du projet doit être **un chercheur ou un enseignant-chercheur titulaire appartenant à une unité du CNRS**.
- La demande budgétaire ne doit pas excéder **30 k€** et seul un petit nombre de projets pourront être financés à cette hauteur sur justification détaillée du budget. Elle ne peut concerner que des dépenses de **mission/fonctionnement/équipement/prestations de service en lien avec le projet** ; les demandes d'équipement informatique récurrent ne seront pas prises en compte. Aucun CDD, salaire de doctorant ou post-doctorant ne pourra être financé. À titre exceptionnel, une gratification de stage (3 à 6 mois) pourra être accordée.
- L'**accord du directeur d'unité** du porteur est requis.
- L'**interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture et le caractère exploratoire** seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets.

Modalités administratives et financières

- Les crédits sont alloués au porteur et versés à son unité de rattachement CNRS. Ils sont de type subvention

d'Etat, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre 2019 et qu'aucun frais de gestion ne pourra être prélevé. Le porteur les engage pour l'ensemble des partenaires.

- Le projet peut impliquer des partenaires étrangers mais ces derniers ne peuvent pas être financés.
- Le stagiaire éventuel est recruté par une unité CNRS. Sa convention de stage est établie par la Délégation Régionale dont il dépend. Les crédits correspondant étant directement notifiés à la DR, il est inutile de comptabiliser le montant de la gratification de stage demandée dans le budget global du projet scientifique.
- Le projet pourra être renouvelé pour une seconde année après évaluation par le comité scientifique et selon le budget de la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires.

Évaluation des projets

Les projets sont évalués par un comité scientifique constitué par la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires du CNRS. Bien que le détail des expertises ne soit pas communiqué aux candidats après la réunion d'arbitrage, un retour pourra être obtenu auprès du responsable scientifique de l'action.

Restitution des résultats

Un rapport scientifique et financier est demandé au porteur du projet à la fin de l'année 2019. Celui-ci s'engage par ailleurs à présenter les résultats de ses recherches aux journées de restitution au début de l'année 2020, les frais de mission étant à financer avec les crédits alloués en 2019.

Pour déposer une candidature

Le porteur du projet doit déposer sa candidature sur l'application [SIGAP](#) :

- Sélectionner l'appel à projets « Défi Plastiques : AAP 2019 »,
- Télécharger la trame du formulaire de candidature si besoin (le formulaire de candidature est également disponible [sur le site de la MITI](#)), puis cliquer sur « Candidater »,
- Remplir toutes les rubriques du questionnaire en ligne,
- Joindre le formulaire de candidature complété et signé par le directeur d'unité en pièce jointe (le document doit être en format PDF).
- Enregistrer et transmettre. L'ensemble du questionnaire et la pièce jointe pourront être modifiés jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

Date limite de dépôt des candidatures : 11 janvier 2019 à midi (heure de Paris).

Contacts : [Martina Knoop](#) & [Martine Hossaert](#) (responsables scientifiques) et Brigitte Gaillard pour la [Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires](#)